

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le mardi 15 août 2017 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Madame Chantal Dufour	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Absent :

Monsieur Fernand Albert Conseiller siège 3

Six personnes assistent à la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso.2017-141

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point «affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

Réso 2017-142

Il est proposé par Patrice Dubé appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 3 juillet 2017.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2017-143

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 72 104.16\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES MUNICIPALES

a) Règlement 217 (cour municipale commune)

Réso 2017-144

Province de Québec

MRC de Témiscouata sur le lac

RÈGLEMENT NUMÉRO 217

RÈGLEMENT du 15 août 2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 15 AOÛT 2017, à 20 HEURES

Son présent : Le maire, monsieur *Pierre Daigneault*, les conseillers M. Patrice Dubé, M. Réjean Albert, M. Norbert Michaud et conseillères Mme Chantal Dufour et Mme Marguerite Albert

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTCE DE MONSIEUR LE MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lejeune désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 3 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller *Réjean Albert*, appuyé par la conseillère Marguerite Albert.

Que le règlement numéro 217 du 15 août 2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ Résolution numéro 217

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : La *municipalité de Lejeune* autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 : Le maire M. *Pierre Daigneault* et la directrice générale *Madame Claudine Castonguay* sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Lejeune l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le Maire

La Directrice générale

Pierre Daigneault

Claudine Castonguay

ADOPTÉE

b) Congrès maire

Réso 2017-145

Attendu que le congrès des maires aura lieu du 28-30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec

Attendu que le maire se propose à y aller et lui donne la chance de pouvoir prendre connaissance des nouveautés dans le domaine municipal.

Il est proposé par Madame Chantal Dufour, secondé par Monsieur Réjean Albert et résolu unanimement d'envoyer Monsieur Pierre Daigneault au congrès.

ADOPTÉE

c) Demande d'autorisation (CPTAQ)

Réso 2017-146

Attendu que la municipalité de Lejeune a reçu le projet proposé par Jacques Boucher (AgroÉnergie Coop de Solidarité)

Attendu que la municipalité est en accord avec le projet

Attendu que nous sommes une petite municipalité et qu'il est important de garder les infrastructures qui sont déjà en place

Il est proposé par Norbert Michaud, secondé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter cette demande.

ADOPTÉE

d) Tarif Élections

Réso 2017-147

Attendu qu'il y a des changements aux Affaires municipales et Occupations du territoire concernant les tarifs des rémunérations payables lors des élections et de référendums municipaux.

Il est proposé par Chantal Dufour, secondé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter cette liste de nouveaux tarifs.

ADOPTÉE

e) Appui Accaparement et financiarisation des terres agricoles

Réso 2017-148

ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

- CONSIDÉRANT Les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;
- CONSIDÉRANT L'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;
- CONSIDÉRANT Que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles ;
- CONSIDÉRANT Que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique ;
- CONSIDÉRANT Que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions ;
- CONSIDÉRANT Que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels ;
- CONSIDÉRANT Que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles ;
- CONSIDÉRANT Que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;
- CONSIDÉRANT Que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

La municipalité de Lejeune demande

➤ Au gouvernement du Québec:

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE

f) Entente (travers chemin)

Réso 2017-149

Une demande a été faite pour faire traverser un tuyau à travers le chemin. Nous allons préparer une entente avec la MRC.

6. COTISATION ET MEMBERSHIP

Aucun point

7. ADMINISTRATION

a) Médial prévention-sst

**Résolution en vue de la signature d'une entente avec la
CSST
pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

Réso 2017-150

IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2018 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution de la
Municipalité de Lejeune,

Dûment adoptée par son conseil municipal lors d'une assemblée ordinaire tenue le 15 août 2017, après avoir pris connaissance du document intitulé

Mutuelle de prévention « **FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement** », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

SIGNÉ À Lejeune
CE _____

(signature du secrétaire de la municipalité)

Claudine Castonguay_____

Numéro ENL : _____
ou
Numéro NEQ : _____

ADOPTÉE

b) Appel d'offres fenêtres

Réso 2017-151

Contrat de construction- Remplacement de fenêtres de l'édifice municipal de Lejeune.

Considérant la demande de soumission par invitation.

Considérant les soumissions reçues de la part de deux compagnies sur les sept invités.

Considérant la conformité des soumissions après études des documents;

Il est proposé par Marguerite Albert, secondé par Patrice Dubé d'accepter la soumission de Les Constructions C.B. 2004 de Lejeune, au montant de 40241.25 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

9. VOIRIE

a) Devis rang 3 et 4

Réso 2017-152

Devis de réfection du rang 3 et 4 de la municipalité de Lejeune

Considérant que la demande de soumission était sur le site du S.E.A.O.

Considérant les soumissions reçues de la part de trois compagnies

Considérant la conformité des soumissions après études des documents;

Nous demandons de faire analyser le sable avant de l'installer dans les rangs 3 et 4 pour être certain de la bonne condition.

Il est proposé par Réjean Albert, secondé par Norbert Michaud d'accepter la soumission Excavation Émilien Ouellet de Dégelis, au montant de 95 852.35\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

b) Signalisation soumissions pancartes

Réso 2017-153

Attendu que nous avons commandé des feux de signalisations pour les travaux et que nous avons besoin de pancartes d'avertissement de travaux.

Il est proposé par Marguerite Albert et appuyé par Réjean Albert de faire l'achat de pancartes pour la signalisation selon la soumission de signalisation Lévis numéro : 29404 au montant de 1099.39\$

ADOPTÉE

c) Sel déglacage

Réso 2017-154

Il est proposé par Patrice Dubé et appuyé par Norbert Michaud de faire l'achat de 38 tonnes du sel d'hiver selon la soumission de Sel Warwick au montant de 121.75 \$/tonnes.

ADOPTÉE

d) Soumission asphaltage rue des Trembles

Réso 2017-155

Attendu que nous devons faire l'asphaltage de la rue des Trembles de la municipalité de Lejeune

Il est proposé par Marguerite Albert, secondé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'accepter la soumission de BML :

Préparation et pavage rue des Trembles, rechargement de accotements rue des Trembles et réparation du dalot rue de la Grande Coulée au montant de 17 557,00\$ plus taxes

ADOPTÉE

10. ORGARNISME MUNICIPAL

a) Loisir 21 : Projet

Réso 2017-156

ATTENDU que le comité de Loisirs 21 de Lejeune à fait une demande au fond de développement du territoire pour :

- L'engagement d'une ressource en loisir
- La structuration et la mise en place d'une offre de loisir (cours, entre autres)
- De l'achat de matériel
- De la formation RCR.

ATTENDU que la municipalité de Lejeune a analysé ledit projet et les appuis dans leur projet.

Qu'un montant de 18 350\$ qui serait demandé à l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire de Lejeune. Ces montants devant servir à la réalisation dudit projet.

Il est proposé par Chantal Dufour et appuyé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'approuver la demande fait par le comité de loisir.

ADOPTÉE

b) DSG sécurité route 295

Réso 2017-157

Attendu que la sécurité des gens est une priorité pour nous et que durant le Festival Lejeune Archet il faudra faire un passage le long de la rue de la Grande-coulée et de la route 295.

Il est proposé par Réjean Albert, secondé par Chantal Dufour et accepté à l'unanimité que la municipalité assume les coûts des salaires des pompiers durant les trois jours du festival pour la sécurité.

ADOPTÉE

11.CORRESPONDANCES ET INVITATIONS

Lecture faite par le maire

12.DEMANDE DE DONS

a) Solidarité Ristigouche

Réso 2017-158

Il est proposé par Marguerite Albert et secondé par Norbert Michaud de donner un montant de 50,00\$ pour appui.

ADOPTÉE

b) Soccer Dégelis

Considérant qu'il n'y a aucun enfant de Lejeune qui participe à cette activité, il est convenu de ne pas contribuer à la demande de commandite de Soccer Dégelis pour cette année.

c) Horizon FM (Tournoi pompiers 2017)

Le conseil décide d'attendre à une autre année.

13.AFFAIRES NOUVELLES

a) Appui brancher pour innover large bande internet bell

Réso 2017-159

« Le conseil municipal appuie par résolution le projet déposé par Bell Canada dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec (projet # 158). Ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur notre territoire, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises.»

Il est proposé par Réjean Albert, secondé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'appuyer le projet déposé par Bell.

ADOPTÉE

b) Appui Ville Pohénégamook

Réso 2017-160

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d'inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que, malgré de très nombreuses démarches de la Ville de Pohénégamook, les factures du dernier événement de cette nature, qui remonte à plus de 20 mois, n'aient toujours pas été réglées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015 atteint maintenant un plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables, et ce, malgré toutes les démarches entreprises par Pohénégamook pour faire débloquent le dossier;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d'endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d'urgence contractés par la Ville, en attendant l'aide gouvernementale, atteignent maintenant plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social, et connaissent aussi des répercussions sur d'autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour, s'est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu'il a assuré des contributions nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de Pohénégamook et son conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s'activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l'aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes;

Il est proposé par : Patrice Dubé
Appuyé par : Marguerite Albert
et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Lejeune appuie la Ville de Pohénégamook dans ses démarches afin d'enjoindre le gouvernement du Québec :

À respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité;

À garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique;

À soutenir la Ville dans ses efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

ADOPTÉE

c) Demande ancien chemin du rang 2/chemin du rang du Lac

Une demande a été faite à savoir le chemin reliant le lot 53 rang 2 / rang du Lac.

La possibilité pour réparer le chemin dans le règlement #203 Plan d'urbanisme il est inscrit que le développement doit s'implanter dans les secteurs les plus denses, desservis et accessibles, alors la municipalité n'a pas de subvention pour entretenir et réparer le chemin.

Le chemin appartient encore à la municipalité. Alors le propriétaire ne peut pas installer de barrière.

Ces informations seront transmises au propriétaire.

14.PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées

15.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 21h10

Pierre Daigneault

Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
